

AUDIT DE LA SIGNALISATION DE SECURITE

FICHE N°29 / Réf. : ASS

OBJECTIFS

- Identifier les réglementations qui imposent la signalétique.
- Adapter la signalisation à l'établissement.

METHODOLOGIE

- Visite complète et détaillée de l'établissement.
- Un rapport détaillé est établi à l'issue de l'audit, indiquant l'emplacement et la nature de la signalétique conseillée.

LA SIGNALISATION

- **Plan de sécurité :**
 - Plan d'intervention.
 - Plan d'évacuation.
 - Leur répartition et emplacement.
- **Consignes :**
 - Définition des modèles de consignes à mettre en place : consignes générales particulières ou spéciales.
 - Définition des emplacements des consignes.
- **Signalisation lumineuse (B.A.E.S) :**
 - Définition des emplacements où la signalisation lumineuse est nécessaire.
 - Définition des produits permettant cette mise en conformité.
 - Établissement d'un programme de maintenance de cette installation.
- **Signalisation sonore :**
 - Alarme.
 - Alerte intérieure.
- **Signalisation complémentaire :**
 - Il s'agit d'identifier les besoins de signalisation complémentaires.
Exemple : les produits dangereux, le port des équipements obligatoires, zone ATEX, etc.